

officiers et matelots," où pour les engager à élever une nouvelle église :

" Ayant vu par ma propre expérience, pendant le peu de séjour que j'ai fait de ma visite à l'île Percée, le besoin qu'il y avait d'une église où l'on pût faire les fonctions de notre ministère dans la décence convenable pendant tout le cours de l'année, surtout pendant le temps de la pêche, que le nombre de ceux qui viennent est si grand qu'ils ne pourraient pas contenir dans un petit lieu, j'ai crû être obligé, pressé par la sollicitude pastorale de cette Eglise que Dieu a commise à nos soins, de vous exhorter par les entrailles de Notre Seigneur Jésus-Christ de lui élever une église où il puisse être dignement honoré, et laquelle puisse être décentement ornée par vos soins et vos libéralités dont Notre Seigneur qui ne laisse pas un verre d'eau donné pour son amour sans récompense ne manquera pas de vous récompenser abondamment." (1).

Le zèle de Mgr de Saint-Vallier lui avait fait émettre, au cours de sa visite pastorale, en plus d'un endroit, par exemple aux Mines et à Beaubassin, des semblables exhortations ou des ordonnances à bâtir des églises. Nouvellement arrivé de France—le pays aux vieilles paroisses et aux belles églises—il est permis de se demander si en 1686 Mgr de Saint-Vallier était suffisamment initié aux ressources du pays et aux conditions spéciales de localités comme Percé. Le moyen d'exiger d'étrangers, gens de Bretagne, de la Rochelle ou d'ailleurs, de saison seulement à Percé, qui leur était un lieu d'exil plutôt qu'une patrie, sans assurance d'ailleurs d'y revenir une autre raison, le moyen de demander à cette population nomade d'élever à ses frais une grande église ! Il n'est donc pas étonnant

---

(1) *Mandements des Evêques de Québec*, I, p. 177.